

*Par e-mail*

A : Jean Paul Richard  
De : FFSA- Florian Doukhan  
Date : jeudi 22 janvier 2026 page(s) : 1

---

**OBJET : CHALLENGE DE L'OUEST**

**Niveau d'enregistrement : Circuit**

---

Cher Monsieur,

Nous vous prions de bien vouloir noter que le règlement ci-dessus référencé a été enregistré par nos services sous le numéro :

**C13-2026 en date du 22 janvier 2026**

Ce numéro devra obligatoirement figurer d'une façon très apparente sur l'exemplaire du règlement définitif que vous voudrez bien nous faire parvenir par mail.

Il est soumis au respect du Code Sportif International de la FIA et des Prescriptions Générales de la FFSA et délivré sur la base du document joint :

- REGLEMENT CHALLENGE OUEST 2026

Vous en souhaitant bonne réception,

Nous vous prions de croire, Cher Monsieur, en l'assurance de nos meilleures salutations.



**Florian DOUKHAN**

*Chargé de Misson Circuit – FFSA Pôle Sport*

## REGLEMENT CHALLENGE OUEST 2026

### ARTICLE 1 CHALLENGE

#### 1.1 Challenge AUTO-CROSS et SPRINT-CAR

L'association A.S.A. AUTO-CROSS DE L'OUEST organise un Challenge des pilotes Auto-Cross et Sprint-Car, dénommé Challenge Ouest.

Dans le cadre de ce Challenge, les 11 épreuves suivantes ont été enregistrées par la FFSA sous le N° en date du

02 & 03 MAI 2026	LA PERNELLE (50) (Uniquement Sprint-Car)
16 & 17 MAI	SOUGY (45) (Uniquement Auto-Cross) (Avec le Challenge ORNEC)
23 & 24 MAI	PLOUAY (56)
06 & 07 JUIN	BAUD (56) (Uniquement Sprint-Car)
20 & 21 JUIN	BELLEVIGNY (85)
04 & 05 JUILLET	PIPRIAC (35)
08 & 09 AOUT	FENIOUX (79)
22 & 23 AOUT	LES CRESNAYS (50)
05 & 06 SEPTEMBRE	MAURON (56)
12 & 13 SEPTEMBRE	MONTAUBAN DE BRETAGNE (35)
26 & 27 SEPTEMBRE	ST VINCENT DES LANDES (44)



#### 1.2 Challenge commissaire

L'association A.S.A. AUTO-CROSS DE L'OUEST organise un Challenge des commissaires, dénommé Challenge Ouest, sur les mêmes épreuves citées à l'article 1.1. [Les épreuves du championnat de France \(Mauron et St Vincent des Landes\) comptent dans ce Challenge.](#)

### ARTICLE 2 OBLIGATIONS

#### 2.1 Fédérales

Les manifestations enregistrées au Challenge sont inscrites au calendrier fédéral F.F.S.A. et sont organisées conformément à la réglementation générale F.F.S.A. des épreuves Auto-Cross et Sprint-Car 2026.

#### 2.2 Organisateurs

L'organisateur a l'obligation d'indiquer sur le règlement particulier l'affiliation de son épreuve au challenge.

##### a) Engagement

L'organisateur aura l'obligation d'envoyer la liste des invités sur l'adresse mail de l'A.S.A. AUTO-CROSS DE L'OUEST **15 jours avant l'épreuve.**

##### b) Classement

Si le chronométrage et les classements n'ont pas été effectués par le chronométreur du Challenge Ouest, l'organisateur s'engage à remettre les classements par voie informatique sous fichier Excel ainsi que les rapports de clôture aux responsables du classement du Challenge Ouest.

Afin de ne pas pénaliser les commissaires dans le classement du Challenge Ouest, les organisateurs doivent accepter en priorité la demande des commissaires faisant partie du Challenge.

L'organisateur doit obligatoirement prendre le responsable technique du Challenge Ouest désigné par la F.F.S.A. **Mr RICHARD Yves.**

c) Infrastructure

L'organisateur technique doit mettre à la disposition des pilotes, commissaires et officiels, un nombre minimum de WC et douches : **4 WC et 4 douches**

Prévoir également un WC supplémentaire dans l'enceinte du circuit et un emplacement vidange WC camping-car.

L'électricité doit aussi être mise à disposition dans le parc commissaires et officiels, avec un nombre de branchements suffisants.

L'organisateur technique doit mettre à la disposition des pilotes au minimum 2 nettoyeurs haute pression sur un emplacement stabilisé.

d) Restauration

La liste nominative des officiels et commissaires, ainsi que leurs conjoints(es), sera fourni à l'organisateur afin que celui-ci prévoit les tickets repas nécessaires pour tous les repas du week-end, y compris pour les commissaires ACRB.

Prévoir également des repas à partir du vendredi soir pour les officiels ayant pris leur fonction.

e) Internet

**Les organisateurs doivent fournir une connexion internet, notamment pour le chronométrage, la direction de course, le collège, le contrôle technique et l'administratif.**

Pour l'affichage ITS Results, celui-ci sera mis en place parallèlement avec l'affichage panneau.

## 2.3 Pilotes

Les pilotes se doivent de respecter l'ensemble des règlements F.F.S.A. et le règlement particulier de l'épreuve.

## **ARTICLE 3 SANCTIONS**

### 3.1 Organisateurs

Toute épreuve inscrite au présent calendrier, dont l'organisation n'a pas respecté les règlements F.F.S.A. ou le règlement Challenge Ouest, peut être exclue sur décision du Comité Directeur.

### 3.2 Pilotes

Tout manquement au règlement sportif, aux règles d'honneur, ou tout acte injurieux à l'égard de spectateurs, bénévoles, organisateurs, officiels, de la part d'un pilote ou un accompagnateur, entraîne sur décision du Collège des commissaires sportifs, l'exclusion du pilote de tout classement, sans préjuger des sanctions fédérales. Les pilotes sont responsables de leurs accompagnateurs.

**Les chiens doivent être tenus obligatoirement en laisse et sous la responsabilité de leur(s) propriétaire(s).**

**Il est interdit, pendant l'ensemble du meeting, d'accéder à la piste et/ou à proximité, au moyen d'un vélo et/ou trottinette, sous peine de sanction.**

### 3.3 Comité directeur

Tout membre du Comité Directeur du Challenge Ouest, licencié F.F.S.A., est habilité à s'assurer auprès des officiels et organisateurs de l'épreuve, du respect du règlement sportif, à rendre compte et convoquer le Comité Directeur du Challenge Ouest une séance extraordinaire afin de prendre toute décision concernant les infractions rapportées.

#### **ARTICLE 4      CONDITIONS D'ADMISSION**

Le nombre maximum de concurrents partants est limité à 60 dans chaque catégorie, dans la limite de 285 pilotes.

Le nombre de séries par catégorie est libre, dans la limite de 19 séries maximum, avec 15 voitures par série et un maximum de 4 séries par division.

Toutes les divisions seront admises à participer.

##### **4.1      Catégories**

<b><u>AUTO-CROSS :</u></b>	BUGGY-CUP	<b><u>SPRINT-CAR :</u></b>	SPRINT-GIRL
	TOURISME-CUP		MAXI-SPRINT
	MAXI-TOURISME		JUNIOR-SPRINT
	BUGGY-1600		SUPER-SPRINT
	SUPER-BUGGY		

##### **4.2      Epreuves**

Sont admises à participer au Challenge Ouest les épreuves :

- Ayant fait la demande auprès du Comité Directeur.
- Ayant obtenu toutes les autorisations nécessaires à l'organisation de l'épreuve.
- A jour du paiement des droits d'inscription.
- Signataires du présent contrat.

##### **4.3      Pilotes**

Pour être classé au Challenge Ouest les pilotes devront :

- Être à jour de leur licence FFSA (celle-ci est obligatoire pour s'inscrire au Challenge).
- S'inscrire au Challenge Ouest et régler une cotisation à l'A.S.A **avant le 31 Mars 2026**
- Avoir effectué le contrôle technique préliminaire obligatoire les **25 et 26 avril 2026** à ST VINCENT DES LANDES (44) ou **le 1<sup>er</sup> MAI 2026** au garage HEDOU à JUVIGNY LE TERTRE (50) (**Réservé uniquement aux pilotes de la Normandie, et uniquement le matin**).

**Aucun contrôle ne sera établi en dehors de ces dates.**

Pour se présenter au contrôle technique préliminaire obligatoire, le véhicule doit en condition pour la compétition (roulant, tournant, conforme à la réglementation 2026 et aux normes au niveau du bruit (100 décibels max).

Le montant de la cotisation est **de 80€** pour les pilotes de l'A.S.A. et **de 95€** pour les pilotes des autres A.S.A. **Ce tarif comprend la cotisation au Challenge, ainsi que la fourniture du premier jeu de numéros de course.**

La Cotisation au Challenge sera à prendre sur le site HelloAsso (lien sur le site de l'asa)

Cotiser au Challenge de l'Ouest n'assure pas la participation à toutes les épreuves.

La cotisation au Challenge sert uniquement pour être classé et pour financer les récompenses de la remise des prix.

#### 4.4 Critères d'engagement sur les épreuves du Challenge

Les engagements se feront en ligne, sur le site « engagé-sports ».

Le tutoriel sera disponible sur le site de l'ASA.

- a) [Du 01/01/2026 au 15/01/2026](#) pour les 15 premiers du Challenge Ouest 2025, ou inscrits à toutes les épreuves, qu'ils changent ou non de catégorie, avec l'obligation de s'inscrire à toutes les épreuves, et ayant pris leur cotisation.
- b) [Du 01/01/2026 au 31/01/2026](#) pour les autres pilotes voulant s'inscrire à toutes les épreuves du Challenge et ayant cotisés.  
Un document sera à remplir et à renvoyer par mail à [asa1205.autocross.ouest@gmail.com](mailto:asa1205.autocross.ouest@gmail.com)  
celui-ci regroupera les expériences associatives, les performances & l'assiduité au Challenge.

**Une commission se réunira pour définir une liste de pilotes prioritaires et de suppléants.  
Ceux-ci pourront s'inscrire du [15/02/2026 au 28/02/2026](#).**

Le nombre de pilotes prioritaires maximal sera de 43 en Maxi-Sprint et Super-Sprint, et 28 dans les autres catégories.

- c) A partir du [15/03/2026](#) pour tous les autres pilotes souhaitant s'engager sur les épreuves du Challenge Ouest. Les inscriptions seront enregistrées par ordre d'arrivée.

Tout pilote étant prioritaire au Championnat ou à la Coupe de France se verra perdre sa priorité au Challenge de l'Ouest.

**L'organisateur s'engage à ne pas inviter plus de 2 pilotes par catégories, avec un maximum de 8, et inviter seulement 2 pilotes du Championnat de France.**

**Un pilote non-prioritaire ne pourra se faire inviter qu'à une seule épreuve sur toute la saison 2026.**

#### **Désengagement :**

Tout pilote voulant se désengager d'une épreuve devra le faire sur le site « engagé-sports » avant le mercredi de la semaine précédant l'épreuve. Si ce délai n'est pas respecté, l'engagement sera encaissé. Pour rappel, les absences pour motif de panne de véhicules de transport ou de casse moteur ne seront pas prises en compte. En cas de problème de santé, un certificat médical devra être impérativement fourni.

#### **Epreuve réunissant plusieurs Challenges**

Pour ces épreuves, dans un souci d'équité au classement du trophée national, la méthode de sélection des pilotes issus de chaque Challenge sera conforme à l'article joint en annexe.

#### **Epreuve avec nombre de séries limité**

Pour les épreuves où le nombre de séries sera limité, les pilotes seront pris en fonction du classement du Challenge en cours (2026).

La date limite d'engagement est fixée au mercredi précédant la compétition, le montant des droits d'engagement est fixé à **160 €** jusqu'au mercredi de la semaine avant la compétition, et **210 €** jusqu'au mercredi avant la course pour toutes les divisions.

Le montant de l'engagement pour une épreuve du Challenge Ouest 2026 est fixé par la FFSA. (Se référer à l'article 3-2 de la réglementation générale de la FFSA.)

**Une liste provisoire des engagés sera publiée le week-end précédant l'épreuve sur le site de l'ASA.**

### **Aucune confirmation individuelle ne sera envoyée**

La liste **définitive** des engagés paraîtra le **JEUDI** avant l'épreuve sur le site de l'ASA.

Les horaires de l'administratifs et des contrôles techniques sont disponibles sur le site de l'ASA.

#### 4.5 N° de course

Les numéros seront à renseigner à l'adhésion et conserver pour toute la saison. Aucun changement de numéros en cours de saison ne sera accepté. En cas de doublon, la priorité sera donnée au 1<sup>er</sup> pilote inscrit au Challenge.

Les trois premiers de chaque division conserveront pour l'année en cours les numéros correspondant à leur position au classement de l'année précédente dans la division à laquelle ils ont participé, même s'ils ne sont pas prioritaires.

### **ARTICLE 5 CONTRIBUTIONS DES ORGANISATEURS**

#### a) Droits d'inscription

Pour être valide, la demande d'inscription au calendrier doit être accompagnée du présent document signé et du paiement des droits s'y affairant.

#### b) Dépannage

Prévoir du matériel minimum de dépannage rapide (quads, 4X4, télescopique, plateaux)

#### c) Extraction

Il est conseillé d'avoir une équipe d'extraction avec un véhicule type 4x4 disposant de 6 places assises et d'un espace suffisant pour contenir la totalité du matériel d'extraction dont un plan dur de 2m de long. Prévoir une tonnelle, une table et des chaises pour l'équipe des extracteurs

#### d) Frais de déplacement du contrôleur technique

Les indemnités de déplacement du contrôleur technique nommé par la F.F.S.A. sont à la charge de l'organisateur technique.

#### e) Défraiement classement

Des défraiements seront attribués au responsable du classement sur chaque épreuve.

#### f) Vérifications techniques

L'organisateur technique doit mettre à disposition un abri sous lequel sera disposé une dalle stabilisée de niveau pour le pesage des véhicules et les vérifications techniques.

#### g) Relations concurrents

Pour les relations concurrents, un véhicule en bon état ainsi qu'un plan du parc indiquant l'emplacement des concurrents devront être fournis.

### **ARTICLE 6 ORGANISATIONS DES EPREUVES**

Pour les épreuves du challenge le meeting commencera à partir de 8 Heures.

Le déroulement de l'épreuve se fera selon la réglementation F.F.S.A.

Le timing de l'épreuve sera établi par le Directeur de Course en fonction du nombre des engagés et en respect de la Réglementation Générale Auto-Cross et Sprint-Car 2026.

Ce timing sera communiqué aux concurrents.

a) Essais chronométrés

**Deux séances d'essais chronométrés sur 3 tours.**

10 voitures maximum par série d'essais.

Première séance : Dans l'ordre **décroissant** du classement du Challenge de l'année en cours.

Pour la première épreuve de la saison, ou pour les pilotes ne figurant pas au classement du Challenge de l'année en cours, passage dans l'ordre décroissant des Numéros.

Deuxième séance : Dans l'ordre **croissant** du classement du Challenge de l'année en cours.

Pour la première épreuve de la saison, ou pour les pilotes ne figurant pas au classement du Challenge de l'année en cours, passage dans l'ordre croissant des Numéros.

**Les séries de chaque séance seront composées des mêmes pilotes, moins les éventuels abandons.**

**L'ordre de passage sera déterminé sur la base de la liste officielle des engagés à l'épreuve.**

**Les forfaits connus seront retirés de cette liste.**

A l'issue **des deux** séances d'essais un classement sera établi et tiendra compte du **meilleur temps sur un tour obtenu**. En cas d'ex aequo, les pilotes seront départagés par leur second meilleur temps réalisé sur un tour.

b) Tableau d'affichage

Toutes les informations portées sur le tableau d'affichage seront éventuellement disponibles de façon virtuelle (application de messagerie instantanée, serveur de résultats ou autre).

En cas d'affichage sur le tableau d'affichage officiel et sur le tableau d'affichage virtuel, l'heure de publication sur le tableau d'affichage officiel prévaudra.

**ARTICLE 7 CHRONOMETRAGE - TRANSPONDEUR**

**Chaque véhicule devra être équipé d'un transpondeur reconnu par la FFSA.**

**Chaque pilote est responsable du bon fonctionnement de son transpondeur.**

**En cas de non-fonctionnement du transpondeur, il ne pourra prétendre à aucun classement.**

**ARTICLE 8 ATTRIBUTION DES POINTS**

Le classement se fera en fonction des points FFSA (rapport de clôture).

Dans le cas où une épreuve serait arrêtée définitivement, le classement sera conforme à la réglementation générale.

**ARTICLE 9 PRIMES**

Les mêmes prix seront remis aux pilotes Auto-Cross et Sprint-Car pour les épreuves du Challenge.

Si le nombre de pilotes présents par catégorie est supérieur à 7.

Le montant minimum est de :

1<sup>er</sup> : 180 €      2<sup>ème</sup> : 140 €      3<sup>ème</sup> : 125 €      4<sup>ème</sup> : 100 €      5<sup>ème</sup> : 90 €      6<sup>ème</sup> : 80 €

Si le nombre de pilotes présents par catégorie est inférieur à 7, seuls les 4 premiers bénéficieront de primes d'arrivée.

Des coupes seront remises **aux 5 premiers**.

## **ARTICLE 10 DOTATION PNEUMATIQUE NUMERAIRE**

Dans le cas où l'ASA Auto-Cross de l'Ouest perçoit une dotation pneumatique numéraire, la répartition se fera entre les pilotes présents physiquement à l'assemblée générale.  
En fonction du montant attribué, celle-ci sera répartie par tirage au sort.

## **ARTICLE 11 CLASSEMENT**

### 11.1 Pilotes

Le total des points obtenus sur **toutes les épreuves** de la saison seront retenus pour le classement du Challenge de l'Ouest.

En cas d'ex aequo, le départage se fera par le plus petit nombre de participations.

Et si de nouveau ex aequo, le pilote ayant obtenu le plus grand nombre de meilleurs résultats en points sera classé en premier.

Pour être récompensé lors de la remise des prix, le pilote doit avoir obtenu **150 points (pour toutes les catégories)**.

**Les 30 premiers pilotes de la catégorie Junior-Sprint seront récompensés.**

Le pilote ne sera classé que dans la catégorie auquel il se sera engagé lors de l'inscription du Challenge.

### 11.2 Commissaires et Officiels

Pour être récompensé, l'officiel doit avoir officié au moins à **5 épreuves sur l'ensemble du calendrier du Challenge, plus les deux épreuves du championnat de France.**

### 11.3 Primes

Des primes pour un montant de 12 940 € seront distribuées lors de la remise des prix.

## **ARTICLE 12 TROPHEE BERNARD SEILLER**

Le Trophée Bernard SEILLER est organisé chaque année.

Un trophée est attribué, dans chaque division, au pilote ayant marqué le plus grand nombre de points sur l'ensemble des épreuves du Challenge Ouest.

### Attribution des points :

Le classement sera établi sur la base du Challenge Ouest 2026, auquel sera déduit 3 décomptes pour les Sprint-Car et pour l'Auto-Cross.

Les décomptes correspondent aux épreuves participées avec le moins de points obtenus.

Le trophée est remis en jeu l'année suivante.

Celui-ci reste acquis définitivement après 2 victoires consécutives dans la même division.

## **ARTICLE 13 REMISE DES PRIX**

Remise des prix pour le CHALLENGE OUEST et le TROPHEE BERNARD SEILLER.

La remise des prix aura lieu le **14 Novembre 2026 à PAIMPONT (Organisation Montauban de Bretagne)**

Tout pilote absent excusé pour motif valable lors de la remise des prix, devra impérativement préciser par écrit le nom de la personne présente chargée de prendre sa récompense.

Tout pilote non excusé perdra le bénéfice de sa récompense.

Aucun prix ne sera remis en dehors de la remise des prix.

**Les dix premiers pilotes de chaque division ont l'obligation d'être présent pour bénéficier de leur prix en numéraire.**

**ARTICLE 14 SIGNATURES**

Je soussigné : \_\_\_\_\_

Représentant l'association : \_\_\_\_\_

En qualité de : \_\_\_\_\_

Certifie avoir pris connaissance de l'ensemble des articles constituant le présent document faire précéder la signature de la mention « lu et approuvé »

Document établi en 2 exemplaires, 1 exemplaire destiné au challenge Ouest, 1 exemplaire destiné à l'association.

Fait à : \_\_\_\_\_

Le : \_\_\_\_\_

Signature du représentant

Cachet de l'association

Pour l'association Auto-Cross de l'Ouest, organisateur du Challenge Ouest

Président

Jean Paul RICHARD

## **ANNEXE AUX REGLEMENTS DES CHALLENGES 2026**

(OUEST-CORAC – SEAC – ORNEC)

### **Applicable dans les épreuves comportant plusieurs Challenges.**

- 1- Le classement de chaque Challenge devra être mis à jour à la suite de chaque épreuve.
- 2- La sélection des pilotes devra être équitable, en s'appuyant sur le classement établi suite à la dernière épreuve des challenges concernés.
- 3- Tout pilote inscrit sur la plateforme « engagé-sports » devra avoir un engagement conforme à la réglementation générale AC/SC 2026 afin de pouvoir être validé.
- 4- Les 10 premiers pilotes classés dans chaque challenge à l'issue de leur dernière épreuve seront pilotes prioritaires, dans le cas d'un ou plusieurs pilotes prioritaires absents, le ou les suivant(s) dans le classement remonte(nt) dans cette liste.
- 5- Les pilotes non prioritaires viendront compléter les listes, en priorisant les pilotes titulaires d'une licence, pris par ordre d'arrivée. (Les pilotes titulaires d'un titre de participation ne seront acceptés qu'à la suite de ceux-ci).
- 6- L'organisateur aura le droit à 2 pilotes invités par catégorie.